

## **PROCES-VERBAL du Conseil Communautaire du 08 juillet 2009**

### **Présents :**

#### **Commune d'AMBILLY :**

Madame Marie-Christine EGGER, Messieurs Jean-Louis CONUS, Jean-Michel DURET, Salah KERAÏM, Guillaume MATHELIER,

#### **Commune d'ANNEMASSE :**

Mesdames Annie DEROME, Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT, Claire THIRY, Corine VERDONNET, Messieurs Robert BORREL, Bernard COUTY, Christian DUPESSEY, Eric MINCHELLA, Bernard PACTHOD, Gilles RIGAUD, Bernard SAGE VALLIER, Monsieur André BECQUET représenté par Madame Bénédicte POUILLIEN-GUERINOT, Monsieur Michel BOUCHER représenté par Monsieur Gilles JOURDAIN suppléant, Madame Anne LIBERSA représentée par Monsieur Robert BURGNIARD suppléant, Monsieur Karim RBEH représenté par Madame Danièle BERLIER suppléante,

#### **Commune de BONNE :**

Messieurs Yves CHEMINAL, Patrick CONDEVAUX, Madame Céline BURKI représentée par Madame Marie-Claire TEPPE suppléante

#### **Commune de CRANVES-SALES :**

Madame Georgette ROUILLAT; Messieurs Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Claude CORVI, Bernard TILLE, Madame Sandrine GENTIL représentée par Monsieur Jacky BERNARD suppléant

#### **Commune d'ETREMBIERES :**

Messieurs Maurice GIACOMINI, Alain BOSSON, Jacky TONOLI,

#### **Commune de GAILLARD :**

Mesdames Nadège ANCHISI, Françoise MAGDELAINE, Renée MAGNIN, Messieurs Alain BOGET, Jean-Paul BOSLAND, Christophe PIGUET, Jean-François VUICHARD, Monsieur Pierre FIGUIERE représenté par Madame Nadège ANCHISI, Madame Nathalie MAGNIN représentée par Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Madame Isabelle VINCENT représentée par Madame Anouk PIGNY suppléante

#### **Commune de JUVIGNY :**

Messieurs Guilhem BEDOIAN, Georges DELEAVAL, Olivier FUCHS, Denis MAIRE,

#### **Commune de LUCINGES :**

Madame Christine BURKI, Monsieur Jean-Luc SOULAT, Monsieur Christian GRAND représenté par Monsieur Louis BROUZE suppléant

#### **Commune de MACHILLY :**

Mesdames Catherine DEREMBLE, Ginette GANZER, Monsieur Jacques BOUVARD, Monsieur Jean-Paul PLAGNAT représenté par Monsieur Gérard STHELE suppléant

#### **Commune de SAINT-CERGUES :**

Mesdames Danielle COTTET, Josiane RUSSO, Messieurs Bernard BALSAT, Gabriel DOUBLET,

#### **Commune de VETRAZ-MONTHOUX :**

Mesdames Michelle AMOUDRUZ, Véronique FENEUL, Mireille LECLERQ, Liliane MONET, Monsieur Jean-Claude LAMBERT représenté par Monsieur Jean-Pierre BELMAS suppléant, Monsieur Jacques LARATTE représenté par Madame Brigitte BARD suppléante,

#### **Commune de VILLE-LA-GRAND :**

Madame Martine SANTIN, Messieurs Raymond BARDET, Alain LETESSIER, Madame Josette CLAUDE représentée par Madame Nadine JACQUIER suppléante, Monsieur Daniel DE CHIARA représenté par Madame Martine SANTIN, Monsieur Maurice LAPERROUSAZ représenté par Madame Jeanick GUYOT GELLIN suppléante, Monsieur Joseph SOCQUET JUGLARD représenté par Monsieur Christian BIOTTEAU suppléant,

**Excusés :** Mesdames Lucile ARSON, Agnès CUNY, Frédérique GRAND, Messieurs Pierrick PICHON, Louis MERMET, Lionel MAMET, Michel RUFFET,

**Secrétaire de séance :** Madame Nadège ANCHISI,

**Assistent :** Mesdames Michèle BIGEARD, Odile BOSSE-PLATIERE, Joëlle DUPONT, Isabelle CHATILIEZ, Messieurs Jean-Marc BORREDON, Pierre BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Frédéric FROMAIN, Messieurs DE SANTIAGO et TOMASI de la F.O.L.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE 5**

### **II. AFFAIRES GENERALES – INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNE DE SAINT-CERGUES**

### **III. INTERVENTIONS**

**A. EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DU CENTRE AERE PIERRE MARTIN PAR LE DELEGATAIRE LA FOL**

### **IV. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2009**

### **V. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

### **VI. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

### **VII. AFFAIRES GENERALES**

**A. AFFAIRES GENERALES – ELECTION DE DEUX NOUVEAUX VICE-PRESIDENTS**

**B. AFFAIRES GENERALES – ELECTION COMPLEMENTAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**C. AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D' APPEL D'OFFRES D'ANNEMASSE AGGLO**

**D. FINANCES - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DE L'ASSAINISSEMENT**

**E. FINANCES - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DE L'EAU**

**F. FINANCES - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DES ORDURES MENAGERES**

**G. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – VENTE A MONSIEUR HARI D'UN**

**TERRAIN SITUE A GAILLARD H. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE –**

**BAIL EMPHYTEOTIQUE ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE**

**HOPITAL DE JOUR ZONE DES TROIS NOYERS**

**I. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – BAIL EMPHYTEOTIQUE**

**ETABLISSEMENT DE SOINS DE SUITE SANTE BIEN ETRE ZONE DES TROIS**

**NOYERS**

### **VIII. POLE PROSPECTIVE TERRITORIALE**

**A. DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – BILAN D'ETAPE ET ACTIONS**

**COMPLEMENTAIRES AU PLAN D' ACTIONS FISAC – CONVENTION A INTERVENIR POUR L'EDITION 2009 DE « LA SEMAINE DU GOUT »**

**B. TRANSPORTS – ABONNEMENT CIRCUIT SCOLAIRE SPECIAL – FIXATION DU TARIF POUR DUPLICATA DE CARTE D'ABONNEMENT**

**C. HABITAT – DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES MEMBRES ADHERENTS ACTIFS AUPRES DE L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SAVOYARD**

**D. HABITAT – VALIDATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE D'ANNEMASSE**

### **IX. POLE SOLIDARITES– EDUCATION ET CULTURE**

**A. DEMANDE DE SUBVENTIONS DU LYCEE JEAN MONNET POUR L'ANNEE 2008-2009**

**B. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ANNEMA'SQUASH 74 POUR DES ACTIONS MISES EN PLACE POUR LES JEUNES**

**C. DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DU SALEVE POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI JEUNES**

**D. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE**

**E. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009**

**F. DEMANDE DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE EXCEPTIONNEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 L'ASSOCIATION APRETO**

### **X. QUESTIONS DIVERSES.**

**A. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DE LA COPROPRIETE 2, ROUTE DE GENEVE A**

**AMBILLY**

**B. INFORMATION SUR LES VICE-PRESIDENCES AU SEIN D'ANNEMASSE AGGLO**

## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Nadège ANCHISI est désignée secrétaire de séance.

*Monsieur BORREL propose d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour de la séance : Désignation d'un représentant d'Annemasse Agglo auprès de la copropriété « 2, route de Genève » à AMBILLY.*

**Accord unanime du Conseil Communautaire.**

## **II. AFFAIRES GENERALES – INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DE LA COMMUNE DE SAINT-CERGUES**

Le nouveau Conseil Municipal de SAINT-CERGUES a désigné ses quatre délégués titulaires et ses deux délégués suppléants auprès d'Annemasse Agglo comme suit :

Délégués titulaires : Gabriel DOUBLET, Bernard BALSAT, Danielle COTTET, Josiane RUSSO,  
Délégués suppléants : Jean-Marc PEUTET, Nicolas BALVERDE.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à **l'unanimité, PREND ACTE de ces désignations.**

*Monsieur BORREL souhaite la bienvenue et pleine réussite aux nouveaux délégués de la commune de SAINT-CERGUES.*

## **III. INTERVENTIONS**

### **A. EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DU CENTRE AERE PIERRE MARTIN PAR LE DELEGATAIRE LA FOL 74**

Par convention de délégation de service public en date du 27 décembre 2005, la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A), aujourd'hui Annemasse Agglo, a confié la gestion du centre aéré Pierre Martin, à la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74) pour la période 2006-2010.

Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2006. Un comité de suivi technique, composé de représentants d'Annemasse Agglo et de la FOL 74, se réunit régulièrement et assure en partenariat la mise en oeuvre de la délégation de service public.

La commission jeunesse action scolaire est informée des activités développées par le centre aéré au cours de l'année. Elle a examiné, lors de la réunion du 18 mars 2009, le rapport du délégataire transmis par la FOL 74, qui dresse le bilan de la gestion du centre aéré Pierre Martin, dans le cadre du projet éducatif défini par Annemasse Agglo.

*Monsieur DE SANTIAGO, Directeur de la F.O.L., présente le rapport 2008. Il indique préalablement que la gestion du centre est importante mais souligne également l'aspect pédagogique. C'est pourquoi le nombre de journée enfant a été limité en 2008 pour garder une qualité de service. Un certain nombre d'enfants n'ont donc pas pu être inscrits. Les séjours pour l'été 2009 sont à ce jour également complets.*

*L'accent a été mis sur l'accueil des tous jeunes enfants (3-4 ans) et des adolescents de 12 à 14 ans pour correspondre au mieux à leurs attentes.*

*Face à la pénurie d'animateurs diplômés, la F.O.L. a également dispensé des formations BAFA à des jeunes de l'agglomération qui sont ensuite intervenus sur le site de la Bergue.*

**Arrivée de Monsieur Jean-François VUICHARD.**

*Monsieur TOMASI présente ensuite l'activité du centre au travers d'un diaporama.*

*2008 est la première année où le centre aéré a accueilli les enfants des 12 communes.*

*L'augmentation du nombre d'enfants venant du territoire de l'ex C.C.V. se confirme en*

*2009. La pédagogie du centre est axée sur l'environnement et le développement durable. Il est envisagé de mettre en place le tri sélectif. Une proposition sera faite dans ce sens*

à l'agglomération. Un travail a été mené également avec les services sociaux des communes pour renforcer les liens. Le déplacement du secrétariat dans les communes pour les inscriptions a rencontré un grand succès.

**Arrivée de Monsieur Alain BOSSON.**

*Madame MAGNIN* demande un état des enfants qui n'ont pas pu être accueillis.

*Monsieur TOMASI* prend note de sa demande.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE le rapport du délégataire pour l'année 2008 tel qu'il est présenté en annexe.**

**Départ de Messieurs DE SANTIAGO et TOMASI.**

#### **IV. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2009**

**Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.**

#### **V. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

##### **Bureau du 02 juin 2009**

Demande de subvention auprès du S.M.D.E.A. pour la réalisation de travaux d'assainissement d'eaux usées au lieu-dit Le Chamelard à MACHILLY pour un montant estimé à 32 957.40 € H.T.

Approbation du règlement d'utilisation des véhicules de service.

##### **Bureau du 09 juin 2009**

Travaux de voirie au lieu-dit Le Bois à SAINT-CERGUES – Choix des prestataires :

- Lot 1 terrassement tranchées réseaux humides et secs : groupement BARBAZ/RAMPA pour un montant de 1 483 327.93 € H.T. dont 1 309 192.54 € à la charge d'Annemasse Agglo ;
  - Lot 2 travaux d'enrobés : société EIFFAGE pour un montant total de 137 332.40 € H.T. dont 91 533.60 € à la charge d'Annemasse Agglo ;
- Budgets de l'Assainissement, article 2315-816 et de l'Eau, article 2315-90.

N° 2009-48 – transmise le 10 juin 2009 à la Sous-Préfecture

Travaux de création de bureaux dans la zone d'extension de la Maison de l'Eau – Choix des titulaires :

- Lot n°1 : société CHIOSO pour un montant de 8.384,00 € H.T. ;
- Lot n°2 : société EFG pour un montant de 20.406,83 € H.T. ;
- Lot n°3 : société Pierre PERRIN pour un montant de 19.079,00 € H.T. ;
- Lot n°4 : société MARGAIRAZ pour un montant de 13.560,00 € H.T. ;
- Lot n°5 : société EMP pour un montant de 16.000,00 € H.T. ;
- Lot n°6 : société MENUIS'ART pour un montant de 6.432,90 € H.T. ;
- Lot n°7 : société IPM pour un montant de 28.932,71 € H.T. ;
- Lot n°8 : société EPC pour un montant de 6.483,00 € H.T. ;
- Lot n°9 : société ARTI-SOLS pour un montant de 11.747,40 € H.T. ;
- Lot n°10 : société SAVOIE EQUIPEMENTS pour un montant de 30.793,32 € H.T. ;
- Lot n°11 : société MONTANT pour un montant de 51.013,76 € H.T. ;
- Lot n°12 : société SAVOIE EQUIPEMENTS pour un montant de 5.230,69 € H.T. ;

Budget de l'Assainissement, article 2315

##### **Bureau du 16 juin 2009**

Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour avis concernant le permis de construire déposé par la SCI Les Teppes sur la commune de CRANVES-SALES.

Règlement d'utilisation des véhicules de service – Autorisation de remisage à domicile pour certains emplois.

##### **Bureau du 23 juin 2009**

Cité de la Solidarité Internationale – Avenant pour prolonger la convention passée avec WECF France, jusqu'au 30 juin 2010 pour la mise à disposition de locaux place de l'Eglise Saint André à ANNEMASSE.

Marché d'assurances véhicules à moteur et dommages aux biens passé avec la SMACL Avenants à intervenir pour prendre en compte les modifications du parc immobilier et des véhicules d'Annemasse Agglo.

Budgets de l'Eau et de l'Assainissement, articles 6168 et 778, budgets des Affaires Générales et des Ordures Ménagères, articles 616 et 7788.

Travaux de restructuration du réseau d'eau potable de CRANVES-SALES estimés à 359 982.30 € H.T. – Demande de subvention auprès du S.M.D.E.A.

Travaux d'assainissement route du Salève à MACHILLY estimés à 75 247 € H.T. – Demande de subvention auprès du S.M.D.E.A.

Travaux d'assainissement en vue du raccordement de la station de refoulement de Borly à CRANVES-SALES vers la route des Hutins à VETRAZ-MONTHOUX – Choix de la société CLAPASSON pour un montant de 390 789.10 € H.T.

Budget de l'Assainissement, article 2315-801.

Approbation du Plan de formation 2009 des agents d'Annemasse Agglo.

## **VI. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

Admission en non valeur de factures d'eau et d'assainissement sur les exercices 2001 à 2007 sur proposition du Trésorier Principal d'Annemasse pour un montant global de 42 588.77 €

Budget de l'Eau, service Eau Distribution, article 654 pour 5 049.74 € T.T.C.

Budget de l'Assainissement, service Eaux Usées, article 654, pour 37 539.03 € T.T.C.

Marché du terroir de Haute-Bonne – Contrat à intervenir avec l'association Absolu Théâtre pour un montant de 1 200 € T.T.C.

Budget des Affaires Générales, destination OAC3.

Prestations d'animation pour le projet d'agglomération franco-valdo-genevois – Choix de la société SEMAPHORES pour un coût horaire de 170 € H.T., soit 14 880 €.

Budget des Affaires Générales, article 611.

N° 2009-75 – transmise le 04 juin 2009 à la Sous-Préfecture

Marché de location maintenance de système d'impression multifonctions passé avec la société RICOH - Avenant n°2 pour la location de deux machines supplémentaires pour 499 € H.T. par trimestre pour chaque matériel et un coût copie maintenance de 0.0058 € H.T. pour le noir et blanc et 0.058 € H.T. pour la couleur.

Budget des Affaires Générales, articles 6135 et 6156.

Marché de travaux de restructuration des locaux ALTEA - Lot n°6 sols souples passé avec la société LAPORTE pour un montant de 6 043.80 € H.T. – Avenant n°1 de 1 196.80 € H.T. pour un ragréage fibré spécial.

Budget Zones d'Aménagement, article 21356.

Travaux d'aménagement de bureaux au gymnase des Glières – Choix des titulaires comme suit :

Lot 1 : société SUPER POSE pour un montant de 10.716,50 € HT ;

Lot 2 : société SAVOIE EQUIPEMENTS pour un montant de 8.278,23 € HT ;

Lot 3 : société SAVOIE EQUIPEMENTS pour un montant de 2.800,74 € HT ;

Lot 4 : société GREMAT pour un montant de 4.380,00 € HT ;

Lot 5 : société DURET pour un montant de 5.034,90 € HT ;

Lot 6 : société SOLS CONFORT pour un montant de 3.746,75 € HT ;

Lot 7 : société France STORES pour un montant de 8.314,83 € HT ;

Budget des Affaires Générales, article 2315.

Programme de logements de l'OPAC 74 rue des Voirons à VILLE-LA-GRAND –

Attribution d'une subvention de 3 500 € par logement PLUS, soit 7 000 € dans le cadre

du PLH, dont 5 250 € à la charge d'Annemasse Agglo et 1 750 € à la charge de la commune de BONNE.

Budget des Affaires Générales 2009 et suivants, article 2042.

Mandat spécial accordé à Messieurs BOCCARD, DUPESSEY et BARDET pour représenter Annemasse Agglo à la rencontre avec les dirigeants de la société ARISTON le 06 juin 2009 à MILAN.

Mandat spécial accordé à Monsieur BORREL pour représenter Annemasse Agglo à la rencontre avec les dirigeants de la société ARISTON le 06 juin 2009 à MILAN.

Mandat spécial accordé à Monsieur LARATTE pour représenter Annemasse Agglo à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de SOLLAR le 18 juin 2009 à LYON.

Mandat spécial accordé à Monsieur SOULAT pour représenter Annemasse Agglo à la rencontre nationale Plans Climat Energie Territoriaux le 18 juin 2009 à LILLE.

N° 2009-83– transmise le 10 juin 2009 à la Sous-Préfecture

Marché d'étude pour l'optimisation par simulation informatique des collectes d'ordures ménagères existantes et pour la mise en oeuvre d'une collecte sélective monoflux multimatériaux complémentaire passé avec la société EXEO SOLUTIONS pour un montant de 48 560 € H.T. – Avenant n°1 pour prendre en compte la modification du planning d'exécution des prestations.

Marché complémentaire au marché d'étude pour l'optimisation par simulation informatique des collectes d'ordures ménagères existantes et pour la mise en oeuvre d'une collecte sélective monoflux multimatériaux complémentaire passé avec la société EXEO SOLUTIONS pour un montant de 16 200 € H.T.

Budget des Affaires Générales, article 617.

Réforme d'un chalet abribus et revente pour la somme de 100 € - passation des écritures suivantes :

Ecritures budgétaires :

- Crédit du compte 775 pour 100 €
- Débit du compte 675 pour 771 €
- Crédit du compte 218100 pour 771 €

Ecritures non budgétaires :

- Débit du compte 2818100 pour 2 277.98 €
- Crédit du compte 218100 pour 2 277.98

Mandat spécial accordé à Monsieur DUPESSEY pour représenter Annemasse Agglo à la Mission Opérationnelle Transfrontalière les 10 et 11 juin 2009 à FIGUIERES (Espagne) et COLLIOURE (France).

Marché de fourniture de bennes pour les déchetteries d'Annemasse Agglo – Choix de la société TAM SA pour un montant de 71 233 € H.T.

Budget des Ordures Ménagères, article 2158.

Contrat annuel « Destineo Esprit libre » à intervenir avec La POSTE pour les envois en nombre de plis de 0 à 350 g.

Budget des Affaires Générales, article 6261.

Annulation d'un titre de recettes émis par l'ex SIAM à l'encontre de l'agence SAGE d'un montant de 206.40 €.

Prestations et fournitures de pneumatiques :

Lot n°1 : prestation et fourniture de pneumatiques pour PL : société EUROMASTER pour un montant annuel compris entre 20 000 et 100 000 € H.T.

Lot n°2 : fourniture de pneumatiques pour VL et VU : société ANNEMASSE PNEUS BIS pour un montant annuel compris entre 10 000 et 25 000 € H.T.

Budgets des Affaires Générales, de l'Eau, de l'Assainissement et des Ordures Ménagères, article 61551.

Programme de logements de l'OPAC 74 rue des Voirons à VILLE-LA-GRAND –

Annulation de la Décision n°2009-78 et attribution d'une subvention de 3 500 € par logement PLUS, soit 7 000 € dans le cadre du PLH, dont 5 250 € à la charge

d'Annemasse Agglo et 1 750 € à la charge de la commune de VILLE-LA-GRAND.

N° 2009-92 transmise le 18 juin 2009 à la Sous-Préfecture  
Vérification et maintenance des alarmes de la station d'épuration Ocybèle – contrat à intervenir avec la société A.A.G.I.R.E.S. pour un montant annuel de 380 € H.T.  
Budget de l'Assainissement, article 6156.

## **VII. AFFAIRES GENERALES**

### **A. AFFAIRES GENERALES – ELECTION DE DEUX NOUVEAUX VICE-PRESIDENTS**

Suite à l'installation des nouveaux délégués de la commune de SAINT-CERGUES, il convient d'élire les 9ème et 20ème Vice-Présidents d'Annemasse Agglo.  
Sont désignés comme scrutateurs Madame Michelle AMOUDRUZ et Monsieur Guillaume MATHELIER.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à bulletin secret, ELIT les 9ème et 20ème Vice-Présidents d'Annemasse Agglo comme suit :**

Nombre de délégués : 77

Présents : 66

Représentés par procuration : 4

9ème Vice-Président :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Nombre de suffrages exprimés : 60

Monsieur Gabriel DOUBLET : 60 voix Elu

Bulletins Blancs : 9

Bulletins nuls : 1

*Monsieur DOUBLET remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui porte et est heureux de reprendre le travail avec les élus d'Annemasse Agglo.*

20ème Vice-Président :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 70

Nombre de suffrages exprimés : 51

Monsieur Bernard BALSAT : 51 voix Elu

Bulletins Blancs : 17

Bulletins nuls : 2

### **B. AFFAIRES GENERALES – ELECTION COMPLEMENTAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Suite à l'installation des nouveaux délégués de la commune de SAINT-CERGUES et à l'élection des deux Vice-Présidents d'Annemasse Agglo, il convient d'élire les deux nouveaux membres du Bureau Communautaire.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

ELIT Messieurs Gabriel DOUBLET et Bernard BALSAT membres du Bureau Communautaire.

Celui-ci est donc dorénavant composé comme suit :

- Monsieur Robert BORREL
- Monsieur Georges DELEVAL
- Monsieur Christian DUPESSEY
- Madame Renée MAGNIN
- Monsieur Raymond BARDET
- Madame Michelle AMOUDRUZ
- Monsieur Guillaume MATHELIER
- Monsieur Bernard BOCCARD
- Monsieur Yves CHEMINAL
- Monsieur Gabriel DOUBLET

- Monsieur Maurice GIACOMINI
- Monsieur Jean-Luc SOULAT
- Monsieur Jacques BOUVARD
- Monsieur Guilhem BEDOIAN
- Monsieur Jean-François VUICHARD
- Monsieur Daniel DE CHIARA
- Madame Liliane MONET
- Monsieur Salah KERAÏM
- Madame Georgette ROUILLAT
- Monsieur Patrick CONDEVAUX
- Monsieur Bernard BALSAT
- Monsieur Alain BOSSON
- Madame Christine BURKI
- Madame Catherine DEREMBLE

### **C. AFFAIRES GENERALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES D'ANNEMASSE AGGLO**

Suite à l'installation des nouveaux délégués de la commune de SAINT-CERGUES et à l'élection des deux Vice-Présidents d'Annemasse Agglo, il convient d'élire la commission d'appel d'offres d'Annemasse Agglo.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*ELIT la commission d'appel d'offres d'Annemasse Agglo comme suit :

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse - Les Voirons - Agglomération Robert BORREL

ou son représentant en cas d'absence : Georges DELEAVAL

Les titulaires : Les suppléants :

- |                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| 1. Michelle AMOUDRUZ  | 1. Jean-François VUICHARD |
| 2. Maurice GIACOMINI  | 2. Christian DUPESSEY     |
| 3. Renée MAGNIN       | 3. Jean-Luc SOULAT        |
| 4. Georgette ROUILLAT | 4. Daniel DE CHIARA       |
| 5. Gabriel DOUBLET    | 5. Guillaume MATHELIER    |

### **D. FINANCES - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DE L'ASSAINISSEMENT**

**Monsieur DELEAVAL**, 1er Vice-Président chargé des finances et du contrôle de gestion expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire de l'Assainissement 2009.

*Il rappelle tout d'abord deux modifications intervenues en terme de méthodologie : Depuis plusieurs mois, on constate régulièrement que le budget de l'Eau est tendu et que le volume de travaux et d'études à réaliser est important. Les services ont donc réexaminé les coûts et les charges réelles, notamment celles concernant la facturation. Ainsi, il a été proposé :*

- *De répartir les charges de facturation entre les deux budgets, Eau et Assainissement, en fonction du cubage facturé ;*
  - *De lisser sur la période d'amortissement non seulement le coût des travaux d'investissement mais aussi celui des études liées à ces travaux.*
- Ces deux mesures permettront ainsi de soulager le budget de l'Eau avec une plus juste répartition des charges.*

#### **Dépenses d'exploitation :**

*Elles s'élèvent à 3 509 559.42 €, soit 39.75 % du budget primitif 2009 qui était de 8 829 887 €.*

Conseil Communautaire du 08 juillet 2009

*Cette somme représente l'impact financier de la répartition des charges defacturation. On retrouvera cette somme en recette au budget supplémentaire de l'Eau.*

- *Participation Syndicat de Bellecombes : 703 200 €*

*Il s'agit ici de solder les accords passés avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge suite à la fusion avec ses conséquences sur la reprise par l'Agglo de la compétence assainissement. La somme paraît importante mais reste très inférieure au projet de construction d'une station d'épuration que portait ce syndicat (entre 6 et 7 M€). La partie du réseau d'assainissement de ce syndicat repris par l'agglomération sera ensuite dirigé progressivement vers la station de traitement de Cranves-Sales et Ocybèle.*

- *Autres dépenses d'exploitation : 357 061.28 €*

*Il s'agit du solde des factures impayées fin 2008.*

- *Autofinancement complémentaire : 2 197 298.14 €*

#### **Recettes d'exploitation :**

- *Autres recettes d'exploitation : 350 000 €*
- *Transfert de charges (études en régie) : 88 250 €*
- *Excédent de l'année n-1 : 3 071 309.42 €*

#### **Dépenses d'investissement :**

*Elles s'élèvent à 4 825 760.04 €, par rapport aux 7 155 754 € inscrits au budget primitif 2009.*

- *Etudes : 182 170 €, dont 88 250 € d'études en régie*
- *Frais d'annonces : 3 500 €*
- *Matériel, logiciels et mobilier : 91 900 €*
- *Agencement et aménagement de bâtiments : 20 000 € (Maison de l'eau)*
- *Travaux sur réseaux : - 208 216.86 €*

*Il s'agit des travaux de déplacement des réseaux dans le cadre du projet porté par l'Etat du 2x2 voies route de Thonon. Ce programme, inscrit au budget primitif 2009, est retardé car il n'a toujours pas obtenu l'agrément du S.M.D.E.A. (Syndicat Mixte Département d'Eau et d'Assainissement). Il est donc proposé de retirer les crédits sur l'exercice 2009.*

**Monsieur BORREL** explique que ce retard ne va pas se renouveler. Il insiste sur l'importance d'anticiper les programmes en les préparant en lien avec les communes pour se caler au mieux avec leurs propres travaux de voirie. Il fera des propositions dans ce sens.

*Il convient également de travailler sur la notion d'urgence. Il propose de laisser une large place à l'analyse technique des services qui sont souvent les mieux placés pour déterminer les besoins les plus urgents. Il fera également prochainement des propositions dans ce domaine.*

**Monsieur DELEVAL** rappelle l'intérêt qu'il y a lorsqu'une commune envisage un projet d'aménagement de prendre contact avec les services techniques de l'agglomération afin qu'ils puissent le prendre en compte le plus en amont possible.

- *Opération d'ordre interne à la section : 32 300 € (intégration des frais d'annonces dans le cadre des procédures d'appel d'offres sur un compte d'immobilisation définitif)*

- *Restes à réaliser : 4 704 106.90 €*

#### **Recettes d'investissement :**

- *Excédent reporté : 517 934.43 €*
- *Virement de la section de fonctionnement : 2 197 298.14 €*
- *Affectation des résultats 2008 : 1 029 155.46 €*
- *Emprunt : - 2 084 340 €*
- *FCTVA :- 31 305 €*
- *Opérations d'ordres internes à la section : 32 300 €*
- *Opération d'ordre (sortie d'éléments d'actifs) : 7 700 €*
- *Restes à réaliser : 3 157 017.01 €*

**Monsieur DELEVAL** précise que l'approche préconisée par le Président tendra à diminuer ces restes à réaliser. Il faut prendre en compte les limites techniques et financières de l'agglomération et adopter en conséquence des programmes les plus réalistes possibles.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE le budget supplémentaire de l'Assainissement 2009 équilibré à :**

**3 509 559.42 € pour la section d'exploitation ;**

**4 825 760.04 € pour la section d'investissement.**

#### **E. FINANCES - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DE L'EAU**

**Monsieur DELEVAL**, 1er Vice-Président chargé des finances et du contrôle de gestion expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire de l'Eau 2009.

##### **Dépenses d'exploitation :**

*Elles s'élèvent à 1 078 119.30 €, soit + 16.43 % du budget primitif 2009.*

- Intérêt de la dette : 174 200 €
- Autres dépenses d'exploitation : 262 731 €
- Amortissements : 128 000 €
- Autofinancement complémentaire : 443 003.30 €
- Valeur comptable des actifs cédés : 70 185 €

##### **Recettes d'exploitation :**

- Produit de la vente d'immobilisation : 120 000 €

*Il s'agit du terrain des Eaux Belles qui sort de l'actif du budget de l'Eau.*

**Madame MAGNIN** demande confirmation sur la transformation du bâtiment des Eaux Belles en logements.

**Monsieur BORREL** précise que c'est l'ancien moulin, occupé illégalement l'hiver dernier, qui va être transformé en logements.

Conseil Communautaire du 08 juillet 2009

- Remboursement des frais de personnel pour la facturation (part de l'assainissement) : 252 000 €
- Autres recettes d'exploitation : 57 400 €
- Reprise de subventions : 41 300 €
- Travaux en régie : 107 400 €
- Excédent de l'année N-1 : 500 019.30 €

##### **Dépenses d'investissement :**

*Elles s'élèvent à 3 663 480.09 €.*

- Déficit antérieur reporté : 1 503 321.83 €
- Reprise de subventions : 41 300 €
- Emprunts : 29 000 € (ajustement suite à la séparation de la dette du SIEV)
- Etudes (effectuées en régie) : 92 400 €
- Matériel et mobilier : - 12 472 €
- Agencement et aménagement de bâtiments : 3 000 €
- Travaux sur réseaux : - 266 000 €
- Créance sur collectivité : 199 600 € (capital de la dette remboursé au SIER)
- Opération d'ordre interne à la section : 520 €
- Restes à réaliser : 2 072 810.26 €

##### **Recettes d'investissement :**

- Virement de la section de fonctionnement : 443 003.30 €
- Affectation des résultats 2008 : 275 561.42 €
- Emprunt : - 554 360.30 €
- Amortissement : 128 000 €
- Opération d'ordres internes à la section : 520 €
- Opération d'ordre (sortie d'éléments d'actif) : 70 185 € (vente du terrain bâti des

*Eaux Belles au budget général)*

• Restes à réaliser 3 300 570.67 €

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE le budget supplémentaire de l'Eau 2009 équilibré à :**

**1 078 119.30 € H.T. pour la section d'exploitation ;**

**3 663 480.09 € H.T. pour la section d'investissement.**

**Départ de Madame Françoise MAGDELAINE qui donne procuration à Monsieur Jean-François VUICHARD.**

#### **F. FINANCES - EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DES ORDURES MENAGERES**

**Monsieur DELEVAL**, 1er Vice-Président chargé des finances et du contrôle de gestion expose au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire des Ordures Ménagères 2009.

##### **Dépenses d'exploitation :**

*Elles s'élèvent à 2 652 016.30 €, soit 31.66 du budget primitif 2009.*

• *Frais de personnel : 2 500 €*

Conseil Communautaire du 08 juillet 2009

• *Cotisation SIFEAGE : 5 070 €*

• *Autres dépenses de fonctionnement : 16 200 €*

• *Virement à la section d'investissement : 2 628 246.30 €*

##### **Recettes d'exploitation :**

• *Autres recettes : 1 800 €*

• *Excédent de l'année n-1 : 2 650 216.30 €*

##### **Dépenses d'investissement :**

*Elles s'élèvent à 2 454 784.99 €.*

• *Déficit antérieur reporté : 73 196.40 €*

• *Frais d'annonces : 6 000 €*

• *Matériel et mobilier : 327 000 € dont*

○ *25 000 € pour une mini-pelle d'occasion*

○ *300 000 € de provision pour l'achat d'un camion de collecte*

○ *2 000 € pour du mobilier*

• *Travaux de construction : 1 862 627.30 € (provision pour le projet de construction d'une nouvelle déchetterie ou réhabilitation d'une déchetterie existante)*

• *Restes à réaliser : 185 961.29 €*

**Madame THIRY** demande à quoi correspondent les frais d'annonces.

**Monsieur DELEVAL** explique qu'il s'agit des annonces faites dans le cadre des marchés publics. Lorsque les travaux d'investissement sont réalisés, les frais d'annonces sont alors réaffectés sur un compte d'investissement.

##### **Recettes d'investissement :**

• *Virement de la section de fonctionnement : 2 628 246.30 €*

• *Affectation du résultat 2008 : 240 957.69 €*

• *Emprunt : - 432 619 € (emprunt prévu au BP ramené à 0)*

• *Restes à réaliser : 18 200 €*

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**D'APPROUVER le budget supplémentaire des Ordures Ménagères 2009 équilibré à :**

**2 652 016.30 € pour la section de fonctionnement ;**

**2 454 784.99 € pour la section d'investissement.**

**Départ de Monsieur Alain BOGET.**

### **G. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – VENTE A MONSIEUR HARI D'UN TERRAIN SITUE A GAILLARD**

Le 4 janvier 2000, le SIVMAA a acheté à M. Morand 2 parcelles sur la commune de GAILLARD, au lieudit « Chez Michaud », pour réhabiliter et entretenir régulièrement un déversoir d'orage. Ces parcelles sont enregistrées sous le n° d'inventaire 00036 du budget de l'assainissement. Les travaux relatifs à l'ouvrage d'assainissement proprement dit et à ses accès étant aujourd'hui réalisés, un bornage a été entrepris pour délimiter la surface minimum à conserver et la clore. Cette opération a donné naissance à deux délaissés de part et d'autre du portail d'accès. L'un de ces délaissés est contigu à la propriété de M. André HARI qui est disposé à l'acheter au prix fixé par FRANCE DOMAINE, soit 50 euros le m<sup>2</sup>.

Il s'agit des parcelles n° 5294 et 5295, en section A d'une surface totale de 115 m<sup>2</sup>. Le prix de cette vente s'élève à 5 750 euros.

Une servitude devra être intégrée à l'acte notarié de vente pour permettre le passage du service ASSAINISSEMENT pour nettoyer l'ouvrage de captage du ruisseau de Sous-Chatelet, en amont du déversoir d'orage. M. HARI accepte cette servitude.

Détermination de la valeur nette comptable du bien vendu :

Le terrain ainsi que les frais d'acte ont été réglés en 2000 (mandat n° 40 bordereau n°6 pour le terrain et mandat n° 810 bordereau n° 60 pour les frais) pour un montant total de 20 164.79 €. La surface totale du terrain représente 672 m<sup>2</sup>. La valeur comptable du bien cédé est égale à  $20\,164.79 / 672 \times 115 = 3\,450.82$  €

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*ACCEPTE la vente d'un délaissé de 115 m<sup>2</sup>, tel que décrit ci-dessus, à M. André HARI au prix de 5 750 euros ;

\*ACCEPTE l'institution d'une servitude de passage pour l'entretien du captage du ruisseau de Sous-Chatelet ;

\*AUTORISE le Président à signer les actes notariés ;

\*DIT que la recette en résultant sera imputée au budget de l'Assainissement, article 775 du section RU pour un montant de 5 750 € ;

\*CONSTATE la sortie de l'actif par les écritures budgétaires suivantes :

Débit du compte 675 pour 3 450.82 € ;

Crédit du compte 2111 pour 3 450.82.

### **H. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – BAIL EMPHYTEOTIQUE ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE HOPITAL DE JOUR ZONE DES TROIS NOYERS**

Le 6 juillet 2005, le Conseil Communautaire de la 2C2A décidait de la mise à disposition d'un terrain d'un peu plus d'1,1 hectare à l' Etablissement Public de Santé Mentale de la Vallée de l'Arve pour la construction d'un établissement médical regroupant des services de soins ambulatoires psychiatriques sanitaires et sociaux pour adultes et adolescents, en partie Nord-Est de la Réserve Foncière des 3 Noyers sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX.

Cette mise à disposition devait se faire sous la forme d'un bail emphytéotique administratif dont les clauses administratives et financières seraient soumises à l'examen du Conseil Communautaire. C'est l'objet de la présente délibération.

Le terrain est composé de 11 parcelles cadastrées en section D, commune de VETRAZMONTHOUX

sous les numéros :

- 4529, 4532, 4533, 4535, 4538, 4560 et 4564, lieudit « au Trois Noyers »,
- 4551, 4554 et 4555, lieudit « Servette »,

- 4557, lieudit « La Loëx » pour une surface totale de 10 262 m<sup>2</sup>.

Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA) est proposé pour une durée de 50 années. Le loyer a été fixé à un euro par année par France Domaine. Il sera payable en une seule fois, à la signature du BEA.

Le bâtiment qui sera érigé dans un premier temps, par l'EPSM de la Vallée de l'Arve comportera :

- Un service d'hôpital de jour d'une contenance de 18 places, destiné à la prise en charge quotidienne de patients pour permettre leur maintien à domicile,
- Un centre pour des activités médico-psychologiques et d'accueil thérapeutique à temps partiel,
- Une maison des adolescents.

Le BEA est rédigé en la forme administrative et sera publié au Bureau des Hypothèques d'ANNECY. Il sera accompagné de 5 annexes constituées par les :

- Plan du terrain,
- Etat des Lieux,
- Certificat de non-pollution,
- Caractéristiques générales des ouvrages,
- Etat des risques naturels et technologiques.

**Monsieur BORREL** rappelle que les terrains concernés avaient été achetés par le S.I.V.M.A.A. en vue de la construction d'un hôpital. On est donc bien dans la même perspective avec l'installation d'un établissement de santé.

**Madame MAGNIN** souligne qu'une partie des terrains avait été expropriée.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité absolue des voix, Monsieur BARDET ne participant pas au vote,**

\*ACCEPTE les termes du Bail Emphytéotique Administratif à conclure avec l'EPSM de la Vallée de l'Arve tel que présenté, avec ses annexes ;

\*AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir ;

\*DIT que la recette en résultant sera imputée au budget des Affaires Générales, article 752, destination AJU, gestionnaire PATADM.

## **I. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE – BAIL EMPHYTEOTIQUE ETABLISSEMENT DE SOINS DE SUITE SANTE BIEN ETRE ZONE DES TROIS NOYERS**

Le 6 juillet 2005, le Conseil Communautaire de la 2C2A décidait de la mise à disposition d'un terrain d'un peu plus d'un hectare à l' Association SANTE & BIEN-ETRE pour la construction d'un centre de soins de suite, en partie Sud-Est de la Réserve Foncière des 3 Noyers sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX.

Cette mise à disposition devait se faire sous la forme d'un bail emphytéotique administratif dont les clauses administratives et financières seraient soumises à l'examen du Conseil Communautaire. C'est l'objet de la présente délibération.

Le terrain est composé de 6 parcelles cadastrées sous les numéros 4542, 4544, 4547, 4549 et 4562, lieudit « au Trois Noyers », section D, commune de VETRAZ-MONTHOUX pour une surface de 10 262 m<sup>2</sup>. Le Bail Emphytéotique Administratif (BEA) est proposé pour une durée de 50 années. Le loyer a été fixé à un euro par année par France Domaine. Il sera payable en une seule fois, à la signature du BEA. Le bâtiment qui sera érigé dans un premier temps, par l'Association SANTE & BIEN-ETRE comportera 142 lits et places de soins de suite et de rééducation et constituera, pour partie, le redéploiement de l'actuel « Rayon de Soleil » de MONNETIER-MORNEX .

**Monsieur BORREL** précise que la construction du bâtiment est prête à démarrer et l'association n'envisage pas pour le moment de revendre son site de MONNETIERMORNEX.

Le BEA est rédigé en la forme administrative et sera publié au Bureau des Hypothèques d'ANNECY. Il sera accompagné de 5 annexes constituées par les :

- o Plan du terrain,
- o Etat des Lieux,
- o Certificat de non-pollution,
- o Caractéristiques générales des ouvrages,
- o Etat des risques naturels et technologiques.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*ACCEPTÉ les termes du Bail Emphytéotique Administratif à conclure avec l'association Santé & Bien-être tel que présenté, avec ses annexes ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir ;

\*DIT que la recette en résultant sera imputée au budget des Affaires Générales, article 752, destination AJU, gestionnaire PATADM.

**Départ de Monsieur Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX et Madame Annie DEROME qui donne procuration à Monsieur Bernard COUTY.**

## VIII. POLE PROSPECTIVE TERRITORIALE

### A. DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – BILAN D'ETAPE ET ACTIONS COMPLEMENTAIRES AU PLAN D' ACTIONS FISAC – CONVENTION A INTERVENIR POUR L'EDITION 2009 DE « LA SEMAINE DU GOUT »

Par délibération du 2 juillet 2008, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé la convention de partenariat relative à la tranche 1 du programme FISAC intercommunal.

Cette tranche 1 du programme FISAC intercommunal est actuellement en cours de mise en oeuvre. Dans ce cadre, l'action « semaine du goût » dans les écoles a été réalisée en 2007 et en 2008, accompagnée d'une opération grand public intitulée « Papilles et pupilles en fêtes ! » en 2008.

Au vu de son bilan positif à ce jour, il est proposé de réitérer cet évènement en 2009, en proposant des adaptations pour renforcer sa portée et sa dimension intercommunale.

Cependant, cette édition 2009 de l'action « semaine du goût » dans les écoles et de son opération complémentaire « Papilles et pupilles en fêtes ! », si elle s'inscrit bien dans la poursuite du programme FISAC intercommunal, n'était pas prévue dans le dossier administratif déposé auprès de l'Etat en 2007 et dans la convention de partenariat FISAC approuvée par le Conseil communautaire du 2 juillet 2008 (qui n'avaient intégré que les deux éditions 2007 et 2008). Il est en de même pour son budget global prévisionnel (25 000 € TTC à la charge d'Annemasse Agglo maximum).

Or, du fait de l'allongement du délai de réalisation de la tranche 1 du programme FISAC intercommunal par rapport à ce qui était envisagé initialement, cette édition 2009 se réalisera nécessairement avant le dépôt auprès de l'Etat d'un nouveau dossier pour la tranche 2 du FISAC intercommunal, et ne pourra donc bénéficier d'une subvention d'Etat. Elle pourra néanmoins faire l'objet d'une demande de subvention à la Région Rhône Alpes.

**Monsieur FROMAIN** fait un point d'étape et présente les propositions pour la poursuite du programme FISAC.

#### **RAPPEL DES ENJEUX STRATEGIQUES DU FISAC**

Le FISAC est un outil « offensif » pour mettre en oeuvre la politique globale d'aménagement commercial d'Annemasse Agglo, en agissant simultanément sur 3 volets étroitement complémentaires :

- l'urbanisme et la mobilité ;
- la promotion, la communication et les services aux chaland ;
- la formation et l'accompagnement des professionnels.

Le FISAC permet ainsi de stimuler et de renforcer des projets commerciaux dans les

centralités urbaines (centres-villes, centres-bourgs, centres-villages et centres de quartiers).

Enfin, le FISAC est un moyen de mettre en oeuvre des actions concrètes et fédératrices pour les professionnels du commerce, de l'artisanat et des services dans ces centralités. Il est essentiel pour cela d'avoir des interlocuteurs motivés au niveau des professionnels, sachant que le FISAC en lui-même contribue à la mobilisation des acteurs en créant une « dynamique de projet ».

### **BILAN GLOBAL DE LA DEMARCHE FISAC A CE JOUR**

**Une démarche globale novatrice** de part sa cohérence et sa transversalité, qui bénéficie du soutien de l'Etat (366 061 € de subventions obtenues à ce jour) et des Chambres Consulaires.

**Un renforcement du partenariat autour du FISAC** (3 unions commerciales actives à ce jour : « J'aime Annemasse », « J'aime Gaillard » et la nouvelle union commerciale d'Ambilly créée récemment + une réflexion en cours sur le montage d'unions commerciales sur d'autres communes).

#### **Un programme FISAC intercommunal en cours de mise en oeuvre :**

- 7 actions en cours ou terminées / 5 actions restant à engager pour finaliser la tranche 1.
- un premier bilan à mi-parcours encourageant : malgré les difficultés rencontrées sur l'action « transmission-reprise » et sur l'animation du FISAC (dues en partie au fonctionnement à mi-temps du Chef de projet), une vraie dynamique de travail a pu être instaurée avec les partenaires. Les autres actions se déroulent dans de bonnes conditions et l'action « semaine du goût et pupilles et papilles en fêtes » a connu un franc succès en 2008.

Le Chef de projet FISAC recruté en mars 2008 (M. Lionel PELUD) n'a pas renouvelé son contrat de travail à la fin mars 2009. Depuis, Annemasse Agglo doit gérer une période transitoire sans Chef de projet FISAC, ce qui implique un inévitable décalage dans le calendrier de réalisation initialement prévu pour finaliser la tranche 1 du programme FISAC intercommunal, avec un engagement de certaines actions reporté à l'automne 2009, faute de moyens humains suffisants en interne.

#### **Une mobilisation croissante des communes :**

- 5 programmes FISAC communaux déposés à ce jour ;
- 2 autres programmes FISAC communaux devraient être déposés d'ici l'été ;
- une réflexion est en cours sur l'opportunité d'élaborer d'éventuels programmes FISAC sur 4 autres communes.

### **ETAT D'AVANCEMENT DE LA TRANCHE 1 DU PROGRAMME FISAC INTERCOMMUNAL ACTION PAR ACTION**

#### **Les actions achevées à ce jour :**

Couleur(s) d'automne (concernée par le FISAC pour l'édition 2008 uniquement) ;  
Animation « semaine du goût » dans les écoles (éditions 2007 et 2008)  
accompagnée de l'opération grand public « Papilles et Pupilles en fête ! » (première édition 2008) ;

Etude sur le secteur alimentaire (diagnostic et préconisations), dont le rendu final a été présenté par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en commission « SCOT et PLU – Schéma commercial » du 19 mai 2009.

#### **Les actions en cours de réalisation :**

Animation du FISAC (mais période transitoire sans Chef de projet FISAC depuis fin mars 2009) ;

Démarche qualité « Dynamiser votre point de vente par des vitrines attractives » : première session terminée (9 professionnels inscrits), avec une journée bilan qui s'est tenue le 8 juin (Dans l'ensemble, les commerçants participants ont témoigné d'un fort intérêt pour cette formation) ; deuxième session prévue à l'automne 2009 ;

Action « transmission-reprise d'entreprises » (13 entreprises participantes à ce jour) ;

Démarche qualité environnement.

#### **Les actions restant à engager :**

Etude sur la définition d'une stratégie de promotion/communication du tissu commercial et artisanal de proximité ;

Etude d'opportunité carte de fidélité multiservices ;

Etude sur l'accessibilité des PMR aux commerces et sur les livraisons de marchandises ;

Action de sensibilisation des professionnels aux liens entre politiques de mobilité et activités économiques ;

Evènement commercial majeur (proposition de reporter cette action en tranche 2 du FISAC : voir le paragraphe suivant).

#### **PROPOSITIONS POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME FISAC INTERCOMMUNAL**

Trois propositions ont été soumises à la commission « SCOT et PLU –Schéma commercial » d'Annemasse Agglo. Elles ont reçu un avis favorable de la commission, puis ont été validées à l'unanimité par le Bureau Communautaire du 2 juin 2009.

**Proposition 1** : organiser à nouveau l'évènement « semaine du goût + pupilles et papilles en fêtes » en octobre 2009, avec un budget prévisionnel de 25 000 € TTC, et reporter l'organisation d'un éventuel « évènement commercial majeur » en deuxième tranche du FISAC, au plus tôt au printemps 2011.

**Proposition 2** : procéder au recrutement d'un nouveau Chef de projet FISAC à la rentrée 2009, sur un poste à 100%.

Le Chef de projet FISAC était jusqu'à présent sur un poste à 50% à Annemasse Agglo et à 50 % à la Ville d'Annemasse. Outre le fait qu'un tel dispositif de mi-temps partagé a pu s'avérer parfois complexe à gérer pour la collectivité comme pour l'agent, l'année passée a montré qu'il n'était pas adapté par rapport au volume de travail nécessaire à la mise en oeuvre du programme FISAC intercommunal. Ce dispositif explique en partie les difficultés rencontrées sur l'animation du FISAC intercommunal.

Un passage du poste à 100% au niveau d'Annemasse Agglo apparaît donc nécessaire pour assumer la charge de travail liée à la finalisation de la tranche 1, et pour permettre une réelle « montée en puissance » du FISAC intercommunal en tranche 2. En effet, à partir de la rentrée 2009, la charge de travail sur le FISAC sera beaucoup plus lourde :

- Déroulement de « l'évènement semaine du goût + pupilles et papilles en fêtes » édition 2009 (si accord des élus) ;
- Remobilisation forte des partenaires autour du projet (Comité de pilotage FISAC avec l'Etat ; réunions de travail avec les Unions commerciales...) et nécessité d'une présence plus importante « sur le terrain » ;
- Engagement des actions restantes sur la tranche 1 du FISAC, notamment les actions « stratégie de promotion/communication du tissu commercial et artisanal de proximité » et « étude d'opportunité carte multiservices » ;
- Préparation de la tranche 2 du FISAC (arbitrages politiques, négociations avec les partenaires, recherche de subventions complémentaires, montage et rédaction de fiches actions précises avec devis pour le dossier de la tranche 2...).

**Proposition 3** : se donner comme objectif de finaliser la tranche 1 du FISAC intercommunal et de déposer le dossier de la tranche 2 fin juillet 2010 au plus tard. En effet, la tranche 1 du FISAC de l'agglomération peut se concevoir comme une « tranche préparatoire », permettant de « tester » l'opportunité et l'efficacité de certaines actions. Il s'agit de l'achever dans des délais raisonnables, mais en préparant dès à présent la tranche 2 du programme FISAC.

#### **CONSEQUENCES FINANCIERES DE CES PROPOSITIONS**

Coût net maximal à la charge d'Annemasse agglo, tel que prévu en 2008 (TTC),  
subventions et participations des partenaires déduites  
Dépenses supplémentaires pour Annemasse Agglo par rapport aux estimations 2008  
Recettes supplémentaires escomptées (ou « économies » réalisées) par rapport aux  
estimations 2008

Coût net maximal à la charge d'Annemasse agglo, estimation 2009 (TTC),  
subventions et participations des partenaires déduites

Différentiel estimations 2008/2009

Poste du Chef de projet FISAC

25 000 € 24 713 € 1 0 € 49 723 € + 24 713 €

Opération « semaine du goût + pupilles et papilles en fêtes » 13 058 € 2 25 499 € 3

5 950 € (subvention CODRA) 32 607 € + 19 549 €

Evènement commercial structurant 17 380 € 0 €

17 380 € (report en tranche 2 du FISAC) 0 € - 17 380 €

Actions « stratégie de communication » et étude « carte multiservices »

31 300 € 0 € 14 050 € (subventions CODRA) 17 250 € - 14 050 €

Autres actions du programme FISAC4

72 783 € 0 € 0 € 0 € 0 €

**TOTAL 159 521 € 50 212 € 37 300 € 172 353 € + 12 832 €**

N.B : ce budget global du FISAC n'inclut pas l'évènement « Couleur(s) d'automne ».

1 Estimation basés sur l'hypothèse d'entrée en fonction du nouveau Chef de projet FISAC à  
100% le 1er octobre 2010, avec finalisation de la tranche 1 fin  
juillet 2010

2 Intègre semaine du goût 2007, semaine du goût et pupilles et papilles 2008

3 Inclut un léger dépassement du budget prévu pour pupilles et papilles 2008 de 499 € + un  
budget prévisionnel maximal de 25 000 € TTC pour l'organisation  
de la semaine du goût et pupilles et papilles 2009, sans la participation de la CMA

Une première évaluation montre que les 3 propositions formulées précédemment  
n'induiraient dans le pire des cas qu'une augmentation maximale de 12 832 € TTC du  
coût global net de la tranche 1 du FISAC pour Annemasse agglo, par rapport à ce qui  
était prévu initialement en 2008 d'après la convention FISAC approuvée par le Conseil  
communautaire.

Cette augmentation pourrait même être moindre au final, car il est fort probable que le  
budget prévu pour l'action transmission-reprise ne soit pas dépensé en totalité, au vu  
du nombre de professionnels inscrits à cette formation à ce jour.

Le recrutement d'un nouveau Chef de projet FISAC à 100 % à compter d'octobre 2009  
et l'organisation de l'évènement « semaine du goût + pupilles et papilles en fêtes » en  
2009, n'induiraient donc qu'une augmentation très limitée du coût global net de la  
tranche 1 du FISAC pour Annemasse agglo.

En effet, l'allongement de la durée de la tranche 1 par rapport à ce qui était prévu  
initialement (de 18 mois à 27 mois), ainsi que le fait de passer sur un poste à 100%,  
induisent forcément une augmentation du coût global de la tranche 1 du FISAC agglo  
par rapport à ce qui avait été estimé en 2008.

Mais cette augmentation reste limitée dans la mesure où elle est en grande partie  
« compensée » par le report de l'évènementiel structurant en tranche 2, l'obtention  
escomptée de 20 000 € de subventions régionales supplémentaires, et le fait d'une  
période de transition sans chef de projet FISAC de 6 mois.

*Monsieur BORREL note que dans les 12 000 € de surcoût, le recrutement d'un chef de  
projet à 100% est pris en compte.*

*Madame BURKI ajoute que l'on s'est rendu compte avec le 1er recrutement à 50% que  
cela n'était pas suffisant. Concernant la semaine du goût, cet évènement a rencontré  
un vif succès dès sa première année. Il serait dommage de ne pas le reconduire.*

*Madame AMOUDRUZ demande si le recrutement sera définitif ou s'il s'agit d'un chargé*

de mission.

**Madame BURKI** répond que la personne sera recrutée sur la durée du FISAC, soit au maximum pour 3 ans.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*APPROUVE la réalisation en 2009 de l'action « semaine du goût » dans les écoles et de son opération complémentaire grand public « Papilles et pupilles en fêtes ! », selon des modalités à valider en Bureau communautaire.

\*DECIDE de modifier la délégation d'attributions au Bureau Communautaire suivante :

- Approuver les conventions d'application du programme d'actions FISAC et leurs avenants éventuels,

Comme suit :

- Approuver les conventions d'application du programme d'actions FISAC et les conventions liées aux actions complémentaires et leurs avenants éventuels,

**Départ de Madame Mireille LECLERQ.**

Il s'agit du coût global net de la tranche 1 du FISAC hors évènement «couleurs d'automne»

#### **B. TRANSPORTS – ABONNEMENT CIRCUIT SCOLAIRE SPECIAL – FIXATION DU TARIF POUR DUPLICATA DE CARTE D'ABONNEMENT**

Le Conseil Communautaire du 10 juin 2009 a fixé le tarif de l'abonnement du circuit scolaire spécial à 80 € pour l'année scolaire 2009-2010. Une carte d'abonnement donnant accès au circuit scolaire est délivrée à l'élève lors de son inscription. En cas de perte ou de vol, un duplicata de la carte d'abonnement est délivré à l'élève par le service Transport d'Annemasse Agglo. Il est proposé de fixer le tarif de ce duplicata à 5 € TTC.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*APPROUVE le tarif du duplicata de la carte d'abonnement fixé à 5 €.

#### **C. HABITAT – DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES MEMBRES ADHERENTS ACTIFS AUPRES DE L'ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT SAVOYARD**

L'assemblée générale de l'association Pour le Logement Savoyard (PLS.ADIL74) doit procéder à l'élection ou au renouvellement pour 3 ans des administrateurs représentants les membres actifs.

Les EPCI disposent de deux sièges dont l'un est actuellement occupé par un représentant de l'agglomération d'Annecy. Le second étant à pourvoir, le Président de l'association l'a proposé par courrier en date du 20 mai 2009 au Président d'Annemasse Agglo. Ce dernier s'est déclaré intéressé.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*DESIGNE Madame Renée MAGNIN pour représenter Annemasse Agglo comme administrateur auprès de l'association PLS et Madame Catherine DEREMBLE comme représentante suppléante.

#### **D. HABITAT – VALIDATION DE LA CHARTE DE RELOGEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE D'ANNEMASSE**

Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain soutenues par l'ANRU, il est obligatoire de fixer les modalités selon lesquelles les locataires des logements démolis seront relogés.

La charte de relogement présentée a été réalisée pour répondre à cet objectif. Elle a été formalisée par les deux bailleurs concernés (en l'occurrence, Halpades et Haute-Savoie Habitat) avec le concours de la Ville d'Annemasse.

Celle-ci se veut évolutive mais fixe des principes généraux afin d'appliquer aux familles

concernées les mêmes règles de relogement quel que soit le bailleur d'origine.

**Principes généraux :**

1. Principe de priorité aux relogements dans les programmes de reconstruction (PLUSCD)

- Reloger 70 à 100% des familles qui le souhaitent dans des logements neufs ;

- Eviter un relogement des familles fragiles dans la ZUS du Perrier.

2. Principe de proximité

Le relogement doit se faire sur la même commune ou sur une commune limitrophe dans un rayon de 5 km du site de démolition. Si un ménage souhaite être relogé à l'extérieur, il devra motiver sa demande et ne sera plus prioritaire sur les autres candidats.

3. Propositions de relogement

Le locataire bénéficie d'au moins deux propositions qui doivent être compatibles avec les souhaits exprimés, les possibilités économiques de la famille et adaptées à la taille du ménage et ses conditions de santé. Le ménage dispose de 15 jours pour se décider.

**Moyens :**

- Chaque locataire bénéficiera d'une aide forfaitaire au déménagement. S'il n'est pas en capacité de prendre en charge la logistique pour des questions de santé, les bailleurs feront intervenir à leur charge une association d'insertion.

- Un dispositif partenarial d'accompagnement social lié au logement sera mobilisé au cas par cas, et selon les besoins identifiés par les chargés de relogement de Haute-Savoie Habitat et d'HALPADES afin de faciliter l'installation dans le nouveau logement. Une enquête permettra de mesurer le degré de satisfaction des ménages.

- Concernant les bâtiments laissés vacants avant démolition, ils bénéficieront d'une procédure visant à garantir la sécurité, l'hygiène et à éviter les squats.

En tant que financeur du projet ANRU par le biais de ses aides à la production neuve, exceptionnellement étendues à la reconstruction des logements démolis, Annemasse Agglo sera signataire de la charte, auprès de la Ville, des bailleurs sociaux, du Conseil Général, du CILSE et des organismes représentatifs des locataires.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*VALIDE le projet de charte ;

\*AUTORISE le Président à la signer.

## **IX. POLE SOLIDARITES- EDUCATION ET CULTURE**

### **A. DEMANDE DE SUBVENTIONS DU LYCEE JEAN MONNET POUR L'ANNEE 2008-2009**

**Madame MONET** demande de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil car elle ne dispose pas de tous les éléments.

**Accord de l'Assemblée.**

### **B. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ANNEMA'SQUASH 74 POUR DES ACTIONS MISES EN PLACE POUR LES JEUNES**

Par courrier du 9 avril 2009, l'association Annema'Squash 74 sollicite d'Annemasse Agglo une subvention pour des actions d'initiation en direction des jeunes.

Le club sportif a entrepris de faire découvrir le squash à un maximum de jeunes. Pour cela, il a mis en place des partenariats avec le collège Paul Emile Victor et le lycée Jean Monnet. Cette action a concerné 100 jeunes sur l'année scolaire 2008-2009 et a vocation à se développer pour la rentrée prochaine.

Les compétences de l'agglomération prévoient que l'on puisse soutenir les clubs sportifs reconnus d'intérêt communautaire qui engagent des actions spécifiques en direction des jeunes.

Les membres de la Commission sportive du 16 juin 2009 proposent l'attribution d'une subvention de 400 € pour l'achat de matériel spécifique pour l'initiative des jeunes.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*APPROUVE le versement d'une subvention de 400 € au profit de l'association Annema'Squash pour l'action "Squash jeunes".

\*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, gestionnaire SP, article 6574, destination OSP7.

### **C. DEMANDE DE SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION TENNIS CLUB DU SALEVE POUR L'ORGANISATION D'UN TOURNOI JEUNES**

Par courrier du 14 mai 2009, l'association Tennis Club du Salève sollicite d'Annemasse Agglo une subvention de 1 100 € pour l'organisation d'un Tournoi jeunes qui a eu lieu du 9 au 21 juin.

Conformément au règlement d'attribution d'une subvention pour l'organisation de manifestations sportives, cette demande a été examinée par la commune siège de l'association qui l'a jugée éligible à une subvention communautaire.

Les membres de la Commission sportive du 16 juin 2009 ayant examiné le dossier, proposent d'accorder au TCS une subvention de 850 € pour cette manifestation.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité, Messieurs MATHELIER et COUTY ayant quitté la séance,**

\*APPROUVE le versement d'une subvention de 850 € au profit de l'association Tennis Club du Salève pour l'organisation d'un Tournoi jeunes qui a eu lieu du 9 au 21 juin.

\*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, gestionnaire SP, article 6574, destination OSP7.

### **D. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE**

Par courrier en date du 13 mars 2009, l'association « Au Rendez-vous des Gentianes » sollicite auprès d'Annemasse Agglo une subvention pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de la Semaine Bleue 2009.

Une réunion de travail partenariale a eu lieu le 2 mars 2009 et a abouti à un projet collectif interclubs et institutions 3ème âge, autour d'un spectacle programmé le 14 novembre 2009 à l'Espace Louis Simon à Gaillard.

Le coût total de la manifestation est estimé à 5 150 € dont 2 000 € sont sollicités auprès d'Annemasse Agglo.

La commission Gérontologie-handicap du 28 avril 2009 a pris connaissance de la demande et du projet de l'association.

Au regard du bilan financier de l'association et de la manifestation, la commission a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association « Au Rendez-Vous des Gentianes », au titre d'une participation à l'organisation de cette manifestation.

*Madame MAGNIN* aurait souhaité que l'agglomération accorde la totalité de la somme demandée, soit 2 000 €. Elle rappelle que l'association rencontre beaucoup de difficultés pour trouver les financements nécessaires à ses actions en direction des personnes âgées.

*Monsieur KERAÏM* répond qu'il ne s'agit pas de minimiser le travail fait par l'association mais de prendre en compte sa situation financière qui dégage un excédent.

*Madame AMOUDRUZ* demande si l'association peut faire une nouvelle demande si nécessaire.

*Monsieur BORREL* fait confiance à la commission pour l'étudier le cas échéant.

*Monsieur BARDET* tient à souligner le grand dévouement de personnes comme Madame CALLOUD au sein de cette association dédiée aux personnes âgées.

*Monsieur MATHELIER* constate que la commission, en refusant d'accorder la totalité de la somme demandée, évite ainsi l'effet de « tiroir caisse » et c'est bien. Si l'association

*envisage d'organiser d'autres projets, elle peut toujours présenter une nouvelle demande que la commission étudiera.*

*Il se demande pourtant si la commission aurait eu la même position à l'égard d'une association sportive.*

**Monsieur BORREL** rappelle que les commissions, lorsqu'elles examinent les demandes de subventions, s'attachent à vérifier la situation financière des associations.

**Madame FENEUIL** précise que, dans le cas de l'organisation de la semaine bleue, l'association Au Rendez-Vous des Gentianes met en fait uniquement sa structure à disposition des bénévoles. Si elle ne perçoit de l'Agglo que 1 000 €, cela signifie qu'elle devra puiser dans ses réserves pour compléter le financement de la manifestation.

**Madame MAGNIN** souligne que la commune de GAILLARD met à disposition gracieusement la salle Louis Simon pour cette manifestation.

**Monsieur DELEVAL** tient à saluer le travail de l'association mais également celui de la commission qui a su analyser la demande de l'association dans son contexte financier.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité des voix, Mesdames Michelle AMOUDRUZ et Renée MAGNIN s'étant abstenues,**

\*DECIDE d'attribuer à l'association Au Rendez-vous des Gentianes une subvention de 1 000 € dans le cadre de la semaine bleue.

\*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, service OSO12, article 6574.

#### **E. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AU RENDEZ-VOUS DES GENTIANES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009**

Par courrier en date du 13 mars 2009, l'association « Au rendez-vous des Gentianes » sollicite auprès d'Annemasse Agglo une subvention afin d'aider à la réalisation d'animations diverses au sein de l'EHPAD « LES GENTIANES ».

La commission Gérontologie-Handicap du 28 avril 2009 a pris connaissance de la demande et du projet de l'association. Au regard du bilan financier de l'association et de son budget prévisionnel 2009, la commission a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 3 000 € à l'Association qui sollicitait l'Agglo à hauteur de 4 000 €.

**Madame ANCHISI** souligne à son tour le travail remarquable de l'association.

**Monsieur BORREL** rappelle que le raisonnement sur la détermination du montant de la subvention est le même que pour le point précédent.

**Madame AMOUDRUZ** appelle les délégués de sa commune à voter contre.

**Monsieur BORREL** rappelle que chacun peut avoir sa propre opinion. On ne peut pas demander à ses collègues de voter dans un sens ou dans un autre. Ils sont libres.

*En outre, cette position laisserait à penser que la commission a mal jugé les choses. Il convient de respecter son travail.*

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à la majorité des voix, Mesdames Michelle AMOUDRUZ, Renée MAGNIN, Anouk PIGNY, Véronique FENEUL, Nadège ANCHISI, Messieurs Jean-Michel DURET, Jean-Paul BOSLAND et Jean-Pierre BELMAS ayant voté contre,**

\*DECIDE d'attribuer à l'association « Au Rendez-Vous des Gentianes » une subvention de 3 000 € au titre de l'exercice 2009.

La dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, section OSO 12, article 6574.

#### **F. DEMANDE DE VERSEMENT D'UN ACOMPTÉ EXCEPTIONNEL AU TITRE DE L'EXERCICE 2009 A L'ASSOCIATION APRETO**

Par courrier en date du 27 décembre 2008, le Président de l'APRETO sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'une subvention de 67 400 € au titre de l'exercice 2009. Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'APRETO (Association pour la

réhabilitation des toxicomanes) fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs actualisée, dans le cadre du CUCS, en date du 11 septembre 2007. Conformément à ladite convention, l'APRETO s'engage à développer sur l'agglomération annemassienne :

L'accueil, le soin et l'insertion des personnes ayant des pratiques addictives, usagers de drogues ou de substances psychoactives en particulier ;

La réduction des risques et des dommages sanitaires et sociaux des personnes ayant des pratiques addictives, usagers de drogue ou de substances psychoactives en particulier ;

La prévention des pratiques addictives, usages de drogue ou de substances psychoactives en particulier ;

La prévention des maladies infectieuses, SIDA, hépatites tout particulièrement,

L'accueil et la prise en charge de l'entourage familial et des proches des personnes accueillies ;

La formation des partenaires locaux en matière de prise en charge et de prévention des pratiques addictives, d'usages de drogue ou de substances psychoactives en particulier ;

La recherche en matière de pratiques addictives, usages de drogues, ou de substances psychoactives en particulier.

C'est dans ce cadre que l'APRETO sollicite Annemasse Agglo pour l'attribution d'un acompte à titre exceptionnel de 10 000 € dans l'attente de la présentation des bilans administratifs et comptables de l'exercice 2008 qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

Cet acompte se répartit de la façon suivante pour l'exercice 2009 :

une subvention de 4 500 € pour la prise en charge des usagers de drogues et de leur famille ainsi que la prévention primaire des toxicomanies,

une subvention de 4 500 € pour le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues, « le Fil Rouge » (anciennement Programme Mobile d'Echange de Seringues),

une subvention de 1 000 € pour la consultation « cannabis » en direction des adolescents, de leur famille et des jeunes adultes consommateurs de cette substance psychoactive.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa séance du 07 juillet 2009.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité, Madame Bénédicte POUILLEN GUERINOT et Monsieur Alain BOSSON ayant quitté la séance,**

\*APPROUVE le versement exceptionnel d'un acompte de subvention de 10 000 € à l'APRETO au titre de l'exercice 2009 dans l'attente de la production des bilans administratifs et comptables de l'exercice 2008 qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

\*DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2009 des Affaires Générales, OSO 53, gestionnaire CTRAV, article 6574.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

### **A. GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT D'ANNEMASSE AGGLO AUPRES DE LA COPROPRIETE 2, ROUTE DE GENEVE A AMBILLY**

Le Conseil Communautaire du 16 avril 2008 a désigné Monsieur Guillaume MATHELIER en qualité de titulaire et Monsieur Pierre FIGUIERE en qualité de suppléant pour représenter ANNEMASSE AGGLO auprès de la Copropriété 2, route de Genève à AMBILLY.

Or, ces derniers sont indisponibles pour assister à l'Assemblée Générale de la copropriété qui aura lieu le 9 juillet 2009.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

\*DESIGNE Monsieur Jean-François VUICHARD pour représenter ANNEMASSE AGGLO à cette assemblée générale.

#### **B. INFORMATION SUR LES VICE-PRESIDENCES AU SEIN D'ANNEMASSE AGGLO**

*Monsieur BORREL informe l'Assemblée, que suite à la démission de Monsieur PECHAUBES, la Vice-présidence au tourisme a été confiée temporairement à Monsieur GIACOMINI, chargé par ailleurs de la voirie communautaire.*

*Ce dernier, déjà Président du G.L.C.T. pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève, a sollicité le Bureau Communautaire pour pouvoir suivre par la suite cette compétence tourisme.*

*Sur proposition du Maire de SAINT-CERGUES, la Vice-présidence à l'Eau, laissée vacante par Monsieur VERNAY, serait confiée à Monsieur BALSAT et celle de la Voirie Communautaire à Monsieur DOUBLET.*

*La question sera inscrite au prochain Conseil Communautaire.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Vu,

Le Secrétaire de séance,  
Nadège ANCHISI

Le Président,  
Robert BORREL